

**AVIS FORCE OUVRIERE SUR LE PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU  
DEPARTEMENT CONSEIL ET SOUTIEN INDIVIDUELS DE LA DIRECTION DE L'ACTION  
SOCIALE.**

Le dernier passage de la Direction de l'Action Sociale en CSE a été l'occasion de dresser un bilan d'étape sur la réorganisation du département Conseil et Soutien Individuels, un dossier dont le contour demeure, espérons-le, encore ouvert à la discussion.

Sur les aspects managériaux et organisationnels, Force Ouvrière tient à rappeler qu'un changement de rattachement hiérarchique n'est jamais anodin pour les équipes. Un suivi attentif devra être assuré afin de prévenir tous risques psychosociaux (RPS) et de préserver l'équilibre au sein du collectif de travail.

Concernant la sous-traitance, la position de Force Ouvrière reste inchangée et défavorable sur ce choix de gestion. Nous privilégions systématiquement des embauches internes pérennes. Ce choix a d'ailleurs été pointé lors d'un précédent CSE, nos alertes concernant la qualité de service des ECO confiées au prestataire s'étant malheureusement vérifiées.

Sur les outils et les conditions de travail (rendez-vous et durée des appels), Force Ouvrière note l'efficacité du nouvel outil de prise de rendez-vous. 90 % des créneaux sont désormais honorés, contre 60 % auparavant. C'est un progrès notable, tant pour l'accompagnement des bénéficiaires les plus vulnérables, que pour les Conseillers qui peinent beaucoup moins à joindre les demandeurs.

Néanmoins, des correctifs techniques s'imposent sur l'application Agendize, en particulier sur la synchronisation des agendas, pour offrir un véritable confort d'utilisation.

Enfin, la proposition faite aux conseillers volontaires de basculer sur des entretiens de 30 minutes au lieu de 45 appelle à la prudence. Pour Force Ouvrière, une telle mesure, même facultative, pourrait induire une pression insidieuse et une compétition contre-productive entre collègues. Nous demandons donc un temps d'analyse approfondie avant toute décision.

Pour conclure et en raison du manque de visibilité sur la charge de travail réelle induite par cette organisation, des incertitudes persistantes liées à la sous-traitance, ainsi que des risques pesant sur les conditions de travail des Conseillers en Action Sociale, les élus Force Ouvrière ont décidé de rendre un avis d'abstention.